



Ville de **Pirae**
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 059 / 2018 DU 17.12.2018

Approuvant la prise en charge de l'abonnement d'un compteur électrique destiné à l'alimentation électrique du bâtiment LORIDAN situé rue Tuterai Tane.

Date de convocation : 10 décembre 2018	L'an deux mille dix-huit, le dix-sept décembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH.								
Date d'affichage : 10 décembre 2018									
Date d'affichage du compte-rendu : 18 DEC. 2018									
Date d'affichage de la présente délibération : 21 DEC. 2018									
Résultats des votes :	Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.								
<table border="1"> <tr> <td>VOTANTS</td><td>30</td></tr> <tr> <td>POUR</td><td>30</td></tr> <tr> <td>CONTRE</td><td>00</td></tr> <tr> <td>ABSTENTION</td><td>01</td></tr> </table>	VOTANTS	30	POUR	30	CONTRE	00	ABSTENTION	01	Madame Yvette LICHTLE et Monsieur Heimana TAURAA ont été désignées pour remplir cette fonction.
VOTANTS	30								
POUR	30								
CONTRE	00								
ABSTENTION	01								
La délibération est adoptée à l'unanimité.									
<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td><td>33</td></tr> <tr> <td>PRESENTS</td><td>23</td></tr> <tr> <td>PROCURATION</td><td>08</td></tr> </table>		ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	23	PROCURATION	08		
ELUS EN EXERCICE	33								
PRESENTS	23								
PROCURATION	08								

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM		X	Maire SVARC
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN		X	Lorraine HUNTER
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU		X	Heimana TAURAA
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Miriama MACE
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Turere FOLIAKI
M. Christophe TEO	X		
Mme Riveta URAHUTIA		X	Kapo MOU KAM TSE
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Yvette LICHTLE
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
Mme Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO		X	
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	23	10	8 procurations

DELIBERATION N° 059/2018 DU 17.12.2018

Approuvant la prise en charge de l'abonnement d'un compteur électrique destiné à l'alimentation électrique du bâtiment LORIDAN situé rue Tuterai Tane.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'arrêté n°00391 CM du 09 mars 2018 portant affectation de la parcelle et des bâtiments y édifiés dépendant de la Propriété LABBE, cadastrée commune de Pirae, section I n° 67, au profit de la Commune de Pirae ;
- VU la délibération n°06/2018 du 27 mars 2018 portant approbation du budget primitif de la commune de Pirae (budget principal) pour l'exercice 2018 et de la prise à charge des déficits des budgets annexes ;
- VU l'avis favorable de la commission en date du 4 décembre 2018 ;
- Vu les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Exposé des motifs :

Considérant l'état de vétusté du bâtiment où se trouve le bureau de l'animation rue Tematahi Temarii (ancienne mairie) ;

Considérant la nouvelle affectation au profit de la commune de Pirae, la parcelle dépendant de la propriété LABBE, cadastrée commune de Pirae, section I n° 67 et les bâtiments y édifiés ;

Considérant le relogement du bureau de l'animation, un compteur électrique est installé sur place. Ainsi, il est nécessaire que les frais liés à l'électricité soit pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré en sa séance du 17.12.2018 ;

ADOPTE :

Article 1. : La prise en charge des frais mensuels d'abonnement ainsi que les frais de consommations destiné à l'alimentation en électricité du bâtiment LORIDAN sis rue Tuterai Tane, pour le compteur référencé ci-après est approuvé.

Numéro de contrat	01-2018-015090
Référence technique	725APP1
Puissance	20 kVa
Situation cadastrale	parcelle I n°67 de la propriété LABBE

Article 2. : Les crédits nécessaires sont imputés à l'article 60612 du budget principal.

Article 3. : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre le présent acte, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4. : Le Directeur Général des services et le Chef de service du cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché,



Mme Yvette LICHTLE
1^{er} adjoint au maire



Le 1^{er} Adjoint,



Mme Yvette LICHTLE



De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 20 décembre 2018 15:29
À: tedetis@s2low.org; Marania TINORUA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF9872-200013746-20181221-1175.xml; 987-200013746-20181217-DELIB_059_2018-DE-1-2_1176.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Polynésie Française - SAIDV-Subdivision administrative des îles du Vent _ Arr n°2

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2018-12-21

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNE DE PIRAE

N° de SIREN: 200013746

Numéro Acte de la collectivité locale: DELIB_059_2018

Objet acte: Approuvant la prise en charge de l'abonnement d'un compteur électrique destiné à l'alimentation électrique du bâtiment LORIDAN situé rue Tuterai Tane.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.10-Divers

Identifiant Acte: 987-200013746-20181217-DELIB_059_2018-DE
